

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Communauté de Communes TERRE D'AUGE (Département du Calvados)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :	Sous réserve de la délibération du Conseil Communautaire sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section ZA n°32 (emprise d'environ 14 856 m ² (zone 1AUE) + emprise d'environ 4 702 m ² (zone A) à prendre sur la parcelle qui mesure 32 640 m ² au total) sise Les Quatre Routes sur la commune d'ANNEBAULT.
POS/PLU :	Zone 1 AU (1,4 ha) + A (OAP) – PLU 2020
PROJET :	Acquisition d'une parcelle de terre. Le projet consiste en la création d'une zone d'activités à vocation artisanale pour environ 5 à 7 lots. Sur la partie agricole, un projet de permaculture sera privilégié.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	8 septembre 2022 – Avis favorable compte-tenu de l'objectif fixé au PLU d'au moins 1/3 de réduction de la consommation d'espaces NAF.
PROPRIÉTAIRE :	SAFER - La SAFER propriétaire a validé l'attribution et la cession à la CDC.
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 21/06/2021
IMPUTATION :	Compte n°924747 – OPE2022063 – 14 – CDC TERRE D'AUGE « LES QUATRE ROUTES – ANNEBAULT » Enveloppe projet : 101 495 €

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Fait le 07/10/2022

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

Signé et certifié par vousign

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

11 OCT. 2022

DOMINIQUE LEPELLETIER